

Chèque énergie

Le chèque énergie: nouveauté 2023

Toutes vos démarches concernant le chèque énergie peuvent désormais se faire en ligne sur <https://chequeenergie.gouv.fr/>. Un espace personnel vous permet également de revoir votre statut concernant les contrôles de puissance. Si vous êtes admissible, votre facture d'énergie sera immédiatement envoyée à votre domicile, sans rien de votre côté. Vous pouvez vérifier votre éligibilité au bilan énergétique 2023 en cliquant sur checkenergie.gouv.fr. Une nouvelle possibilité s'offre à vous pour modifier l'utilisation de votre chèque énergie : vous pouvez en faire la demande avant qu'il ne soit attribué pour être automatiquement déduit de votre facture d'électricité ou de gaz. Cette demande peut être faite en ligne, ici, ou en cochant la case "soumettre le service" sur le chèque de puissance avant de l'envoyer à votre fournisseur. Vous souhaitez simplement réduire votre facture d'électricité ?

Vous pouvez en profiter pour acheter des kits solaires ([voir exemple](#)) à installer vous-même, disponibles auprès de [certains acteurs](#). Grâce au certificat énergétique, vous pouvez produire votre propre électricité à partir d'équipements solaires. Un chèque de puissance peut être utilisé pour payer :

Votre facture d'électricité ou de gaz.

Achat de carburant pour votre maison (essence, propane, bois, etc.). La récupération d'énergie fonctionne.

Vos dépenses énergétiques sont incluses dans votre facture si vous habitez dans un refuge agréé APL, EHPAD, EHPA ou USDD. Vous avez deux options pour payer avec votre bon :

Et vous payez cette facture directement à partir de votre facture d'énergie.

Soit vous demandez que le montant correspondant soit déduit de votre facture. Il est possible de cumuler les chèques énergie avec d'autres subventions comme le plan « MaPrimeRénov » ou la caisse maladie.

N.B : Veuillez noter qu'aucune sollicitation ou démarchage n'est faite pour bénéficier du chèque de puissance. Soyez prudent et refusez toute offre ou demande à cet égard.

AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE, L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES MÉNAGES À REVENUS MODESTES POUR PAYER LEURS DÉPENSES D'ÉNERGIE.



MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES



Solidaire

Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.



Simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHÉ À ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit seulement d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).



Juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.